

N°FIN/2023/123**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	13 décembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 décembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRES CARTES
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Guy AVENIA, pouvoir à Madame Isabelle CLAUDET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL 2023.**

FIN/2023/123

**Conseil communautaire du
19 décembre 2023**
Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL 2023.

VU la délibération en date du 21 mars 2023, n° FIN/2023/26 portant sur le vote du budget primitif 2023 du budget principal,

VU la délibération en date du 28 juin 2023, n° FIN/2023/59 relative à décision modificative n°1 du budget principal,

VU la délibération en date du 26 septembre 2023, n° FIN/2023/81 relative à la décision modificative n°2 du budget principal,

VU la délibération en date du 28 novembre 2023, n° FIN/2023/100 relative à la décision modificative n°3 du budget principal,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits sur ce budget,

Section de fonctionnement							
Dépenses			Montant	Recettes			Montant
Chap 011	Charges à caractère général		-62 000,00	Chap 70	Produits des services et du domaine		30 000,00
Art 6228	Fonction 588	Changement d'imputation de la mission "Conseiller SPEE -EFFILOGIS" confiée à l'ADIL 89	-62 000,00	Art 70845	Fonction 020	Complément remboursement par la Ville de Joigny de frais de personnel mutualisé	30 000,00
Chap 65	Charges diverses de gestion courante		62 000,00	Chap 75	Autres produits de gestion courante		10 000,00
Art 65748	Fonction 588	Nouvelle imputation de la mission "Conseiller SPEE -EFFILOGIS" confiée à l'ADIL 89	62 000,00	Art 75888	Fonction 020	Avoirs sur les factures de gaz du bâtiment Adrien Durand	10 000,00
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés		40 000,00				
Art 64118	Fonction 020	Primes et autres indemnités pour les titulaires	19 800,00				
Art 64138	Fonction 020	Primes et autres indemnités pour les non titulaires	13 200,00				
Art 6455	Fonction 020	Assurance du personnel	7 000,00				
		TOTAUX	40 000,00			TOTAUX	40 000,00
Section d'investissement							
Dépenses			Montant	Recettes			Montant
	Néant				Néant		
		TOTAUX				TOTAUX	

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mardi 5 décembre 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative ci-dessus,

AJUSTE les crédits du budget principal,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

